

La Codification de la carte 22 code 0098 pour les fonctionnaires cotisant à la pension civile et détachés sur contrat (notamment codes STAT A2,A6,M2,M6, P2,P6.....etc

Pour rappel, lors de la prise en charge de ce type d'agent, à chaque 1^{er} janvier et en cas de changement d'indice dans le corps d'origine, vous devez présenter une carte 22 de code 0098 avec en donnée B le montant en centimes du traitement brut d'origine. De plus la date d'effet doit toujours être au 1^{er} du mois de la paye.

Par suite de l'augmentation de la valeur du point d'indice, il vous a donc fallu modifier la valeur enregistrée.

Si cela n'a pas été fait sur la paie de Juillet (et c'est probablement le cas suite à la sortie tardive du décret) voici comment procéder sur la paie d'août et de septembre pour régulariser.

Exemple d'un détaché sur contrat avec l'indice PENSION CIVILE = 0400. Jusqu'en juin 2022, cela donnait un traitement brut mensuel de 1874,41 et donc une carte 22 codifiée de la façon suivante

Carte 22 – Code 0098 – Date effet 01/01/2022 Code Paiement 1 Donnée B 0187441

Au 1^{er} juillet 2022, l'indice 400 donne la valeur : 1940,01 soit une augmentation de 65,60 euros

Sur la paie de juillet il fallait donc présenter :

Carte 22 – Code 0098 – Date effet 01/07/2022 Code Paiement 1 Donnée B 0194001

Si cela n'a pu être fait, voici ce qu'il faut faire sur la paie d' Août et de Septembre :

Carte 22 – Code 0098 – Date effet 01/08/2022 Code Paiement 1 Donnée B 0200561 (soit une élévation de 2 fois 65,60 pour rattraper juillet)

Carte 22 – Code 0098 – Date effet 01/09/2022 Code Paiement 1 Donnée B 0194001 (pour remettre le traitement normal)

Cela permettra ainsi une bonne liquidation de la cotisation RAFP.

Si vous n'avez pu le faire sur Juillet, la technique consiste donc à doubler l'augmentation sur Août et remettre le traitement normal sur septembre.

La Rémunération des doctorants contractuels (Code IR 1558)

La rémunération des doctorants contractuels est indexée sur le point et liquidée avec la carte 22 de code 1558 et non par indice.

Selon le Ministère, les revalorisations seront faites le mois prochain (paie du mois d'Août avec date d'effet au 1er juillet 2022) notamment pour les taux 007 et 008.

Cela sera fait automatiquement par vos DDFIP

Les montants des taux 007 et 008 à la suite de la revalorisation de la valeur du point de la fonction publique à compter du 1er juillet 2022(décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022) sont les suivants :

Taux 007 (plein traitement) :1931.31 €

Taux 008 (1/2 traitement) :965.65 €

Les montants des taux 009 et 010 à compter du 1er septembre 2022 sont les suivants :

Taux 009 : 1975.00 €

Taux 010 : 987.50 €

Bizarrement les taux 009 et 010 qui correspondent à la rémunération des doctorants contractuels recrutés à compter du 01/09/2022 n'ont pas été réévalués. Du coup ces taux 009 et 010 restent à confirmer....

Revalorisation des heures TD

Le montant horaire de 41,41 euros va passer à 42,86 euros pour les heures réalisées depuis le 01/07/2022.